

La Conférence internationale administrative de la radio aéronautique s'est déroulée à Genève, du 1<sup>er</sup> août 1949 au 14 octobre 1949; elle a adopté, par décision majoritaire, un plan fondamental d'attribution de fréquences pour le service mobile aéronautique, y compris les routes aériennes internationales, régionales et nationales. L'accord stipule que les fréquences attribuées aux routes aériennes régionales et nationales doivent être déterminées lors des réunions régionales d'exécution.

Le Canada est l'un des dix-huit pays à faire partie du Conseil administratif de l'Union internationale des télécommunications. Le conseil, qui se réunit normalement une fois l'an afin de diriger les affaires administratives de l'Union, a siégé du 15 août au 3 octobre 1949.

La Conférence internationale de radiodiffusion sur haute fréquence (Mexico) a débuté le 22 octobre 1948 et a pris fin le 10 avril 1949, la plupart des pays participants ayant arrêté un plan fondamental d'attribution d'heures des canaux relativement aux services de radiodiffusion sur haute fréquence de l'univers. La conférence a créé un Comité du plan technique devant se réunir en France et ayant pour mission d'arrêter des plans d'attribution de détail pour des périodes désignées de l'activité solaire. Le Comité du plan technique a siégé à Paris, du 15 juin au 5 décembre 1949, et de nouveau à Florence, le 1<sup>er</sup> mars 1950, afin de rassembler la matière à soumettre à l'étude de la deuxième session de la Conférence internationale de radiodiffusion sur haute fréquence, laquelle devait avoir lieu à Florence le 1<sup>er</sup> avril 1950.

Des réunions du Conseil des communications du Commonwealth ont eu lieu à Londres, du 21 avril au 10 mai, les 15 et 16 août 1949 et du 14 au 24 février 1950. On y a discuté le financement des frais de l'utilisateur ordinaire du réseau de télécommunications du Commonwealth et des problèmes connexes. A la réunion de février, on a recommandé que les gouvernements membres du Commonwealth acceptent le projet d'accommodement financier que le Canada avait soumis au Conseil. Pendant l'année, le nom du Conseil a été changé en celui de "Commission des télécommunications du Commonwealth".

La Conférence télégraphique et téléphonique internationale s'est réunie à Paris, du 18 mai au 5 août 1949. Le *Règlement télégraphique et téléphonique du Caire (Égypte), 1938*, annexé à la Convention internationale des télécommunications (Madrid), 1932, a été révisé aux termes des dispositions de la Convention d'Atlantic-City, 1947. Le Règlement révisé a pour titre: *Revision de Paris annexée à la Convention internationale des télécommunications, Atlantic-City (É.-U.), 1947*. Le Canada a ratifié le *Règlement télégraphique*.

A la suite de la conférence de Paris, une réunion groupant les représentants des gouvernements du Commonwealth britannique et du gouvernement des États-Unis a eu lieu à Londres, du 8 au 12 août 1949, afin de réviser l'accord des télécommunications, signé aux Bermudes au mois de décembre 1945.

Une conférence plénipotentiaire,—troisième Conférence régionale de radiodiffusion de l'Amérique du Nord,—a eu lieu à Montréal, le 13 septembre 1949, aux fins de rédiger un nouvel accord régional de radiodiffusion de l'Amérique du Nord.

Le premier accord à résulter de la première Conférence régionale de radiodiffusion de l'Amérique du Nord, tenue à la Havane (Cuba) en 1937, a été étendue par le *modus vivendi* de 1946 découlant des délibérations de la deuxième conférence régionale de radiodiffusion de l'Amérique du Nord, Washington (D. C.). Le *modus vivendi* a expiré le 30 mars 1949 et, bien que la conférence eût été fixée à l'automne de 1948, certains des pays participants ne pouvaient y participer et il a fallu la remettre à plus tard.